

Lourdes (65)

Le maire et la présidente du Club des Six au Sénat



Lundi 12 juin 2023, le Maire a répondu favorablement à l'invitation de l'ODAS, l'Observatoire National de l'Action Sociale, pour participer à la Conférence Nationale de l'Habitat Inclusif, qui se tenait au Sénat.

Suivant une volonté forte des pouvoirs publics, l'habitat inclusif s'est beaucoup développé depuis trois ans. Cette nouvelle forme de conception de l'habitat qui offre la possibilité de vivre ailleurs et autrement qu'en établissement spécialisé, permet d'apporter des

réponses aux attentes des personnes âgées et / ou, en situation de handicap. Il offre aussi de réelles opportunités pour mettre en pratique les actions en matière de cohésion sociale et de développement des territoires.

Thierry Lavit est ainsi intervenu sur deux tables rondes. La première consistait à échanger sur les facteurs de réussite de l'habitat inclusif notamment grâce à son intégration dans son environnement urbain.

Dans ce cadre, le Maire a rappelé aux côtés de Maïlys Cantzler, Présidente-fondatrice d'HOMNIA et présidente du Club des Six, que le projet d'habitat inclusif concrétisé avec la villa Amely, située en plein cœur de ville de Lourdes, était une réussite.

« L'implantation d'une structure d'habitat inclusif en cœur de ville présente plusieurs enjeux. Tout d'abord, cela permet de favoriser l'inclusion sociale des résidents, en leur offrant un accès facilité aux services et aux activités de la ville. Ensuite, cela contribue à la mixité sociale et à la diversité urbaine, en permettant la cohabitation de personnes de différentes origines et de différents horizons. Enfin, cela favorise le développement urbain durable, en réduisant les déplacements et en limitant l'étalement urbain », a expliqué le maire.

Des bénéfices pour les résidents, la ville et la société

« Une structure d'habitat inclusif en cœur de ville peut procurer de nombreux bénéfices. Pour les résidents, cela leur permet de bénéficier d'un cadre de vie adapté à leurs besoins, tout en étant intégrés dans la vie sociale et économique de la ville. Pour la ville, cela contribue à la dynamisation du centre-ville et à la valorisation de son patrimoine. Cela peut également favoriser la création d'emplois locaux, notamment dans les services à la personne et les commerces de proximité. Enfin, pour la société dans son ensemble, cela permet de favoriser la mixité sociale et de lutter contre les discriminations, en offrant des logements adaptés ».

Thierry Lavit a ensuite resitué géographiquement la structure d'habitat inclusif à Lourdes, en plein cœur de ville, à côté d'une place centrale... en ajoutant qu'un tiers-lieu y est installé. *« Un excellent emplacement qui permet aux Lourdais comme aux visiteurs de venir à la rencontre des habitants de la structure ».*

La seconde table ronde concernait le rôle crucial des maires à jouer dans la promotion de l'habitat inclusif, qui peuvent par exemple, comme l'a détaillé Thierry Lavit *« faciliter l'accès au logement en travaillant avec les promoteurs immobiliers, les bailleurs pour s'assurer que les nouveaux développements répondent aux normes d'accessibilité et d'adaptabilité »,* avant de s'exprimer sur le sujet de la dignité de l'habitat.

« Les maires peuvent travailler avec les organismes de réglementation pour s'assurer que les lois sont respectées et que les pratiques discriminatoires sont sanctionnées. Les maires peuvent également encourager la mise en place de politiques de logement abordable pour garantir que tous les habitants ont accès à un logement de qualité, quelle que soit leur situation économique ».

Enfin, l' élu a fait le point sur l'aménagement urbain, s'exprimant sur l'option de collaboration existante avec *« des investisseurs, des bailleurs et des porteurs de projets économiques pour anticiper le développement de l'habitat inclusif dans différents quartiers et dans le centre-ville. Pour cela, on peut s'appuyer sur différents leviers, tels que les*

documents d'urbanisme, qui permettent d'orienter et d'anticiper le choix du type de construction et le développement d'activités sur certaines zones ou quartiers ».

« Assumer la ville comme un lieu de vie fraternelle »

Pour conclure, Thierry Lavit est revenu sur son choix politique de faire « labelliser la Ville de Lourdes "Destination pour tous". Cela a conduit à la mise en place d'un groupe de travail avec différents acteurs du territoire pour anticiper la mise en accessibilité de l'espace public, ainsi que pour développer l'accessibilité de différents équipements culturels, sportifs et administratifs de la ville. Nous avons également inclus des structures d'habitat ou d'hébergement inclusif, afin de répondre aux besoins des habitants et des visiteurs. Dans le projet de territoire pour Lourdes que je porte, nous avons une forte philosophie d'assumer la ville comme un lieu de vie fraternelle, de bien-être et d'apaisement. Par conséquent, je prévois de travailler avec des promoteurs et des investisseurs pour développer différents concepts d'habitat et d'hébergement inclusif, car Lourdes est une ville qui attire de nombreux visiteurs et de nouveaux habitants en situation de handicap, les malades, les fragiles... et il est important de répondre à leurs besoins en matière de logement et d'hébergement.

En conclusion, l'habitat inclusif est un concept important pour garantir un environnement de vie équitable pour tous les habitants ».



Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr